

ABONNEMENT

**Saumur :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAYAS  
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 31 DÉCEMBRE 1886

Demain samedi, à l'occasion du premier jour de l'An, l'*Echo Saumurois* ne paraîtra pas.

UNE INFAMIE

En reproduisant le fameux « Démenti » de la *Petite France*, publié également dans l'*Union libérale* de Tours, l'*Avenir d'Indre-et-Loire* le fait suivre des lignes suivantes :

« Les bruits de guerre sont une manœuvre réactionnaire ! On ose dire cela, chez M. Wilson, malgré les articles publiés par le *Rappel* et par l'*Intransigeant* »

« Et cette manœuvre odieuse a été combinée entre Monsieur le Comte de Paris et le Prince impérial d'Allemagne ! »

« C'est encore plus révoltant que stupide. Un peu de pudeur, citoyens. N'insultez pas ceux que vous avez exilés, et surtout ne parlez pas des fourgons de l'étranger, vous qui êtes arrivés au pouvoir à la faveur des fourgons prussiens. »

« Pendant cette guerre que vous avez continuée dans votre seul intérêt, les Princes de la Maison de France se prodiguaient sur les champs de bataille pour repousser l'invasion, et vous, vous vous installiez dans les ministères, dans les préfectures, vous vous cachiez dans les administrations, — partout où vous pouviez, puisqu'on cite un rédacteur de l'*Union libérale* qui s'est fait brosseur de M. Wilson ! »

« Taisez-vous ! Les descendants des Rois auxquels la France doit son unité et sa grandeur ne peuvent pas être atteints par cette infamie. »

« Oui, cette infamie ! c'est le seul nom qui convienne au misérable démenti de la *Petite France* et de l'*Union libérale*. »

CHRONIQUE GÉNÉRALE

La France publie la dépêche suivante datée de Berlin, 30 décembre :

« La nomination du général Thibaudin au poste de gouverneur de Paris a produit ici une impression très défavorable, en ce sens que l'on croit y voir l'intention du général Boulanger de se préparer à la guerre dans un délai prochain. »

« Il ne confierait pas, en effet, un poste de cette importance à un général qui entrera l'année prochaine dans le cadre de réserve. »

D'un autre côté, dit-on, si le ministre de la guerre ne nourrit pas de projets hostiles, la nomination du général Thibaudin peut être considérée comme une concession faite au parti radical, ce qui serait contraire à toutes les déclarations antérieures des cabinets français.

Par le fait, on ne pourrait pas avoir ici une grande confiance dans la stabilité de l'ordre en France.

EXPLICATIONS

On écrit de Vienne au *Standard* :

« En ce moment où l'on discute beaucoup l'alliance austro-allemande, l'extrait suivant d'une lettre d'un des membres influents du Parlement hongrois offre un certain intérêt. »

« Vous avez fait allusion, dans un de vos derniers télégrammes, à la démission du comte Andrassy, et donné pour principale raison de ce qu'il avait soutenu la conclusion d'une alliance offensive et défensive avec l'Allemagne, alliance proposée par le prince de Bismarck mais qui avait rencontré peu de faveur à la cour. C'était là, en effet, le véritable motif, mais voici les incidents qui se sont produits :

« Le comte Andrassy, dans un rapport verbal à l'empereur, recommandait chaudement une alliance offensive et défensive ; l'empereur lui répondit : Après la conclusion

d'une telle alliance, l'Allemagne pourrait, à n'importe quel moment, déclarer la guerre à la France, et l'existence même d'un tel traité avec nous serait une invitation à la guerre, quelque insignifiante que puisse être une provocation de la part de la France. »

« Il n'est pas de l'intérêt de l'Autriche de voir la France rayée de la liste des grandes puissances européennes. Je consens à un traité défensif, mais pas offensif. »

« Ce traité ou convention fut en effet signé, et le comte Andrassy qui le regardait comme insuffisant, en cas d'une guerre austro-russe, remit sa démission qui fut acceptée et tenue secrète pendant quelque temps. »

« Ceci explique l'attitude du comte Andrassy aux Délégations, et permet d'envisager la politique éventuelle de l'Autriche en cas d'une nouvelle guerre franco-allemande. »

Nous reproduisons ces notes à titre de renseignement. Si elles ne sont pas vraies, elles sont du moins curieuses.

Le *Times* publie une conversation de M. Clémenceau à Vienne, où il se trouve en ce moment pour le mariage de son frère avec la fille de M. Szeps, le directeur du *Wiener Tageblatt* :

« Parlant des relations entre la France et l'Allemagne, M. Clémenceau dit qu'il ne peut y avoir aucune guerre entre ces deux pays à moins que l'attaque ne vienne de l'Allemagne ; tout Français dans des fonctions responsables est déterminé à ne faire aucune provocation. »

« Il a ajouté : Si la Russie et l'Allemagne se faisaient la guerre nous resterions tranquilles, nous ne nous laisserions pas entraîner dans un conflit où un piège pourrait avoir été tendu pour nous. »

« Sur les affaires bulgares, M. Clémenceau reconnaît qu'il y a eu des coquetteries entre la Russie et la France, mais la Russie a pris l'initiative, en vue d'effrayer l'Allemagne, ce qu'elle a obtenu. »

« Répondant à une remarque que la politique de la France en Bulgarie est incompréhensible au point de vue républicain, M. Clémenceau a fait une étrange observation que la Bulgarie pouvait difficilement être indépendante et que la seule question était de savoir si elle serait sous l'influence de la Russie ou de la France. »

« Quant au Tonkin, M. Clémenceau déclare que la France dépense 50,000,000 fr. pour tenir le marché ouvert aux cotons de Manchester. »

Le *Times* est-il mieux renseigné sur les vrais sentiments de M. Clémenceau que sur ceux de Monsieur le Comte de Paris ? Probablement.

Le ministre des finances vient d'adresser aux préfets et aux trésoriers-payeurs généraux une circulaire les invitant à étudier de concert, dans le plus bref délai, une révision générale des circonscriptions de perception ; en vue d'en réduire le nombre.

En d'autres termes, le gouvernement demande aux intéressés de se condamner eux-mêmes. Quelle bonne plaisanterie !

Les Milanais ont décidé d'élever une statue à Napoléon III, fondateur de l'Unité Italienne.

Le Conseil municipal de Milan, en effet, a accepté le monument à la mémoire de Napoléon III et à l'armée française, qui sera érigé sur la place voisine de l'arc-de-triomphe du Simplon.

Le *Constitutionnel*, qui avait lancé la nouvelle de la conversion de M. Paul Bert, l'a démentie ces jours derniers.

Nous avons eu raison de ne la reproduire que sous réserves. Le *Constitutionnel* avait attribué à M<sup>re</sup> Vannutelli, nonce à Lisbonne, une communication qui était, paraît-il, l'œuvre d'un inconnu, probablement d'un faussaire.

61 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Deuxième Partie

LE CONTUMAX

Le lendemain, il était plus abattu, mais plus calme. Il réfléchit longuement et finit par prendre une détermination.

— Oui, se dit-il, — notre amour est impossible ! — Elle l'a compris. Elle s'est dit qu'il fallait se résigner, oublier... et, pour en arriver là, ne jamais nous revoir... C'est bien ! Moi aussi, j'aurai ce courage !

Le travail, pensa-t-il, lui apporterait une puissante diversion. Justement il avait à faire la copie d'une œuvre magistrale dans une des églises de Gènes. Il fit ses préparatifs avec ardeur ; mais, quand il s'agit de se mettre à la besogne, il se sentit découragé, sans force. Il essaya néanmoins, mais sans succès...

— Allons ! fit-il avec dépit, c'est impossible maintenant. Laissons passer quelques jours.

Il avait appris du concierge de l'hôtel que Maheurtier avait recommandé de lui envoyer à Paris, rue Montaigne, les lettres qui pourraient lui arriver.

— Ils sont à Paris ! se dit-il.

Il se sentait pris d'une violente tentation de revenir en France. Mais il y résistait.

— Non, non, murmura-t-il, il faut du courage et j'en aurai.

Pour écarter ces idées, il se remit à relire les lettres de sa mère. — « Pauvre femme ! comme elle l'aimait ! Comme elle était triste de son éloignement ! Il y avait près d'un an et demi qu'il l'avait quittée. »

Jamais il ne s'était attendri à ce point à l'idée de revoir sa mère. Mais il sentit que c'était un biais où l'égarait sa passion, et il renferma ces lettres dans son portefeuille.

Il tâcha de se remettre à cette copie promise au marquis de Blave. Mais pour traduire la pensée d'un maître, encore faut-il la comprendre ; et il ne voyait ni ne sentait rien ! Enfin, un jour, il dut s'avouer son impuissance.

— Eh bien, non ! s'écria-t-il en jetant sa palette ; je retourne à Paris. Il faut que je la revvoie... et que ma destinée s'accomplisse !

Il écrivit à sa mère pour lui annoncer son retour. Le soir, ses malles étaient faites ; et le lendemain matin, il s'embarquait pour Marseille.

On se figure la joie de M<sup>me</sup> Syramin en le revoyant. Longtemps elle le tint embrassé dans une étroite muette et passionnée ; puis elle s'empressa autour de lui, vive et alerte comme une jeune fille, s'arrêtant de temps à autre pour l'admirer et lui sourire. Le soir, après dîner, elle se rapprocha de lui, caressante, et lui fit promettre, dût le marquis de Blave se fâcher, de ne pas retourner en Italie, de ne plus la quitter. Ensuite, il fallut qu'il lui racontât en détail tout ce qui lui était arrivé durant cette longue absence : il céda complaisamment à cette douce exigence maternelle ; mais il évita de parler de la rencontre de Maheurtier à Gènes et de la scène qui avait provoqué son retour.

Cependant il y avait un sujet auquel ils songeaient tous deux, et que ni l'un ni l'autre n'osait aborder. Richard, le premier, y fit allusion.

— Le logement à côté est toujours occupé ? demanda-t-il.

— Non, depuis la mort de M<sup>me</sup> Duchamp.

— Ah ! oui... c'est vrai.

Mais elle l'avait compris.

— Tu y songes donc toujours ? dit-elle en lui passant un bras autour du cou et en baissant la voix.

— Moi !... A qui donc ?

— A elle... Antoinette ?

— Oh ! pas du tout. Je l'aimais autrefois, c'est

vrai ; mais maintenant...

— Mon pauvre enfant, si j'avais su !... Oh ! elle t'aurait aimé, elle aussi... Qui donc ne t'aimerait pas !... Tu as bien souffert, dis ? Tes lettres me navraient... Et tu ne me disais pas tout !... Tu t'es jeté à corps perdu dans le travail, pour oublier.

Elle continua de déplorer son aveuglement, à elle : mais ce mariage s'était si vite fait ! Elle n'en avait été informée que quelques jours avant.

Il l'interrompit.

— A quoi bon tout cela ? C'est fini, n'en parlons plus.

— C'est que toi, tu y songes encore, je le vois bien.

— Mais non !... c'est oublié, je t'assure. Et je ne sais pourquoi tu viens me rappeler...

— Pardon, j'ai tort. Mais je craignais que tu n'eusses encore cet amour au cœur.

— Quand je te dis que non !

— Vrai ?... Eh bien, tant mieux ! Ah ! je suis heureuse que tu me dises cela ! Va, console-toi. Il y a d'autres Antoinette... Tu en trouveras une plus belle, meilleure, et qui t'aimera comme tu le mérites !

Ils tâchèrent de parler d'autre chose ; mais insensiblement ils revinrent sur ce sujet. Ainsi, à propos de la mort de M<sup>me</sup> Duchamp, il échappa à M<sup>me</sup> Syramin de dire qu'elle avait revu Antoinette depuis son mariage.

L'Éclair, de Montpellier, nous apprend la mort de M<sup>me</sup> la marquise de Roquesfeuil, nièce du maréchal de Mac-Mahon, décédée il y a trois jours à Montpellier.

## LE BRUIT DES ARMES

Sous ce titre, on lit dans le Soleil :

« N'entendez-vous pas, au-delà de nos frontières, le bruit des armes? » Ainsi s'exprimait, à peu près en propres termes, M. Clémenceau. C'était il y a peu de jours. C'était dans cette séance mémorable où le chef du parti radical s'est posé en protecteur bienveillant, quoiqu'un peu dédaigneux, du ministère Goblet. Celui qui parlait n'était donc pas un ennemi pour le gouvernement: c'était un ami. Les renseignements dont il s'inspirait avaient dû être certainement contrôlés, d'autres diront fournis par le général Boulanger.

Et, aujourd'hui, on ose accuser un de nos collaborateurs d'avoir semé l'alarme! On ose reprocher au Soleil d'avoir prêté l'oreille à ce bruit sans cesse grossissant qui lui arrivait de l'étranger par toutes les correspondances, par toutes les dépêches, par tous les journaux! Fallait-il donc nous taire, quand le silence venait d'être rompu par l'homme aujourd'hui le plus considérable de la République? Fallait-il nous taire, quand la France pouvait se trouver subitement menacée, quand le seul moyen de prévenir le danger c'était de crier, avant qu'il eût éclaté: — Prenez garde!

Oui, prenez garde. Il ne suffit pas de vouloir la paix pour la conserver. Certes il n'y a pas chez nous un homme sensé qui ne la désire. Je dirais plus: il n'y a pas un vrai patriote qui n'envisage une nouvelle guerre entre la France et l'Allemagne comme une redoutable aventure: redoutable pour les deux adversaires, car le vainqueur, quel qu'il fût, en sortirait épuisé. Grand avantage pour les nations qui n'auraient pas pris part à la lutte. Aussi certains journaux de certains pays font-ils tout ce qu'ils peuvent pour y pousser. La meilleure guerre, pour eux, c'est la guerre chez les autres.

La France a connu, dans ce siècle, le bonheur d'une longue paix. Elle l'a dû à des rois qui s'appelaient Louis XVIII et Louis-Philippe. Elle l'a dû à des ministres qui se nommaient le duc de Richelieu et Casimir Périer. Joignons-y Lamartine, qui, en 1848, a eu le bon sens de continuer purement et simplement la politique suivie par la Restauration et le gouvernement de Juillet. Pendant près de quarante ans, toute grande guerre fut évitée. La tâche n'était pas facile. Ceux qui défendaient la paix avaient contre eux une partie de l'opinion, et la plus remuante. Partisans de la paix à tout prix! Que de fois cette accusation a retenti! A tout prix, non. Jamais on ne l'a voulue dans ces conditions; mais on la voulait fermement; on la voulait avec intelligence et avec courage. Je veux dire que l'on savait comprendre et que l'on osait faire ce qu'il fallait pour la sauvegarder.

Il y a des gouvernements qui, soit

par la nature de leurs institutions, soit par la manière dont elles sont pratiquées, sont moins en mesure que d'autres d'assurer et de garantir le maintien de la paix. Supposez, par exemple, un état de choses dans lequel, par la mobilité incessante du pouvoir, personne ne peut engager sérieusement la parole du pays. Supposez un état de choses dans lequel toutes les traditions ayant disparu, la politique extérieure peut se trouver livrée, par le hasard d'une crise parlementaire, à l'ignorance présomptueuse d'un apprenti ministre, qui n'a jamais fait de diplomatie que contre les pauvres curés. Dans un semblable état de choses, quand le bruit des armes se fait entendre, est-ce que le patriotisme n'a pas le droit de se montrer doublement inquiet? Est-ce qu'il n'a pas pour devoir d'être doublement prévoyant?

ÉDOUARD HERVE.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 30 décembre.

Peu de variations sur les cours de nos rentes qui conservent les cours précédents: 3 0/0, 82.25; 4 1/2 0/0, 109.80.

Le Crédit Foncier cote 1.420. Les obligations foncières et communales sont toujours recherchées au comptant. Ces titres occupent aujourd'hui une large place dans tous les portefeuilles. La sécurité entière qu'ils procurent les met à l'abri des fluctuations, car on les achète comme valeurs de portefeuilles.

La Société Générale n'éprouve pas de variations sensibles, elle reste à 475. Cette fermeté résulte des bénéfices constants mentionnés par les bilans mensuels. Il est très probable que le dividende distribué représentera 5 0/0 du capital.

L'action de la Société de Dépôts et Comptes Courants se cote 600. La fixité de ce niveau est la conséquence de la fixité du revenu de cette valeur qui peut par sa solidité être comprise parmi nos titres de premier ordre.

Nombreuses transactions sur l'action de Panama aux environs de 420. Les capitaux de l'épargne se portent avec empressement sur les obligations des diverses séries et notamment sur celles du dernier emprunt 6 0/0.

Les actions de nos grandes Compagnies de chemins de fer ainsi que les obligations sont bien tenues. Leur faiblesse ne peut être attribuée qu'à la faiblesse générale du marché, ces valeurs étant en effet des valeurs de placement et non de spéculation.

## Nouvelles militaires.

La réception donnée lundi au ministère la guerre, à l'occasion de la présence à Paris des commandants de corps d'armée, réunis pour les opérations de classement, a été des plus brillantes. Elle a été précédée d'un dîner de 70 couverts, auquel assistaient l'amiral Aube, ministre de la marine, et le contre-amiral Brown.

Les généraux Carrey de Bellemare, Delebecque, de Galliffet, L'Hôte, de Larclause, Lewal, Logerot, Thibaudin, etc., etc., assistaient à ce dîner.

Le général Boulanger avait à sa droite le général Wolff, à sa gauche le général Lallemant, en face le ministre de la marine, qui avait à sa droite le général de Galliffet, à sa gauche le général de Colomb.

De neuf heures à onze heures, plus de quinze cents personnes, appartenant en

grande partie à l'armée, sont venues saluer le général Boulanger, qui se tenait dans le premier salon et avait un mot aimable et gracieux pour chaque arrivant, dit le Progrès militaire.

Environ 2.000 officiers ont jusqu'à près d'une heure du matin encombré les salons du ministère. On a beaucoup remarqué la présence de nombreuses délégations d'officiers de cavalerie, venus des régiments en dehors du gouvernement de Paris.

Mercredi soir, au Grand-Hôtel, les généraux en chef ont reçu les mêmes invités.

Aux deux soirées, la musique de la garde républicaine a recueilli les mêmes éloges, prélude des succès que M. Wetge et ses artistes remporteront dans huit jours à Moscou, où l'hospitalité russe vient de les convier.

Les meilleurs cavaliers du 16<sup>e</sup> régiment de dragons, à Paris, sont en ce moment fort occupés à dresser un cheval destiné à l'Empereur de Russie.

Ce cheval est âgé de trois ans et doit être offert très prochainement au Czar par le ministre de la guerre. Il sort des écuries du gouvernement.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

A l'occasion du 1<sup>er</sup> janvier, le Sous-Préfet recevra de 1 heure 1/2 à 2 heures 1/2.

Contrairement à ce qui a été annoncé hier, le Président du Tribunal civil ne recevra pas demain 1<sup>er</sup> janvier.

A l'occasion du premier janvier, le Maire et les Adjointes de la ville de Saumur recevront à la Mairie, de une heure à trois heures de l'après-midi.

## N'oublions pas ceux qui souffrent

Il n'y a ni partis, ni religion, ni sectes en face de la misère.  
M<sup>re</sup> DUPANLOUP.

La saison des plaisirs pour les heureux de la terre est celle des plus grandes souffrances pour le pauvre. C'est une double raison pour que les uns viennent en aide aux autres. C'est aussi le moment le plus précieux pour la charité, celui où elle trouve à s'exercer avec la certitude du meilleur emploi de ses dons. Que de misères, en effet, cache à nos yeux cette atmosphère brumeuse et froide qui nous retient à notre foyer! Pendant que les douceurs du confort sont plus que jamais aimées, le pauvre, en son réduit, en face d'un foyer éteint, compte sur le modeste fagot de la charité, et souvent la nuit le surprend encore dans l'attente. L'heure du coucher, qui promet au riche un sommeil réparateur et un nouveau sentiment de bien-être, n'est pas toujours, pour le pauvre, le temps du repos et de l'oubli des privations de la journée: il n'a parfois pour couvrir son lit glacé que quelques vêtements usés, et son corps est ainsi livré à un froid plus insupportable encore que celui du jour.

Mais lorsque à cette détresse viennent se joindre les maladies, combien elle est plus dure encore! Combien elle navrerait le cœur de ceux qui, vivant dans l'opulence, n'en font jamais témoins! — Au pauvre diable, certaines personnes disent: Travaillez, et l'aumône est faite. Les meilleures ajoutent: Venez, je vous donnerai de l'ouvrage. Mais que dire au malade qui grelotte, à l'ouvrier jadis laborieux, aujourd'hui perclus; à la mère qui veille auprès de l'enfant que la mort lui dispute; à la jeune fille retenue près du lit d'un père que la paralysie rend plus impuissant que l'enfant lui-même? Que dire à ceux que les maux si variés de l'humanité condamnent à l'inaction pendant cette rude saison de l'hiver?

La meilleure réponse à faire à cette classe si intéressante de pauvres, c'est de les visiter souvent, de s'asseoir à leur chevet pour mieux étudier leurs besoins; de donner à l'un un peu de bois pour entretenir le foyer, à l'autre des vêtements, des couvertures, des médicaments; aux convalescents un peu de viande et de vin pour sustenter un corps ruiné ou affaibli; parfois aussi quelques douceurs ou des aliments délicats que réclament des estomacs rebutés par une nourriture grossière; — porter à tous des paroles

consolantes, des exhortations pieuses, l'espérance d'un meilleur avenir, et au bout de cette courte existence, la perspective du vrai bonheur dans une vie sans fin.

Sans doute, la charité a été exercée au milieu de nous avec la générosité la plus libérale, la plus chrétienne; on pourrait citer une foule de traits admirables, multipliés à l'envi par tous, par les petits comme par les grands, et bien dignes de la miséricorde de Dieu; néanmoins, que de souffrances n'ont point été suffisamment soulagées, et combien de fois les quêtes de bonnes œuvres, — même les plus compatissantes et les plus attentives, — sont passées près de la douleur et du désespoir sans se douter de leur étendue! Combien de braves ouvriers, même occupés, apportent à leur famille tout le salaire de leur journée converti en un pain qui ne suffit pas même à la nourriture des enfants? Combien de fois le père et la mère se sont endormis, les yeux pleins de larmes, à la pensée que malgré leur héroïque abstinence, nul appétit autour d'eux n'était rassasié, et que le lendemain ils n'auraient plus la force du sacrifice si la protection divine ne venait à leur secours?

Hâtons-nous donc de subvenir à des privations aussi respectables que pressantes, et appliquons-nous avec bonheur aux divers modes de compléter l'œuvre si dignement commencée et continuée jusqu'à ce jour. Les caisses de bienfaisance sont toujours ouvertes à ceux qui désirent ajouter aux services qu'elles ont déjà rendus. Le dévouement de notre pasteur, de nos dames de charité est admirable, mais il a besoin d'encouragements et continuelles sympathies. Les dignes associations auxquelles une partie de la population de la ville de Saumur doit son soutien moral et matériel, se multiplient dans les démarches les plus rebutantes. Aidons-les donc de toutes les forces de notre concours dans l'accomplissement de ces pénibles mais fécondes entreprises. Arrière toutes les préventions malveillantes! Nous ne devons plus avoir les uns pour les autres d'autre mobile que l'amour de l'humanité.

La charité, avant d'être l'aumône, est l'indulgence mutuelle des hommes entre eux; le pardon des erreurs, l'oubli des injures; elle est l'impartialité des juges, l'austérité du prêtre, la haine de la calomnie, le mépris de l'injustice, la fidélité à l'amitié, l'inviolabilité d'une parole, la foi des contrats. — Si nous sommes tout cela, nous aurons le reste par surcroît: — nous serons naturellement disposés à soulager les malheureux, à secourir l'indigent; nous serons de vrais chrétiens et nous honorerons le travail en mémoire du fils du charpentier de Nazareth; nous aimerons les pauvres, parce que l'Évangile les appelle les membres souffrants de Jésus-Christ.

Et maintenant, Mesdames, c'est à vous d'être les premières ouvrières de cette grande œuvre léguée à votre dévouement. Que par votre influence, par votre exemple, le monde et la famille soient ramenés à la sainteté des serments, au respect de Dieu! Que l'autorité de vos vertus vous assure d'abord le respect public, et puis allez, aimables Saumuroises, allez porter en tous lieux vos douces et blanches mains; osez solliciter la charité de vos sourires les plus entraînants; attirez les égoïstes dans de sublimes pièges, et qu'ils accordent à vos jolis yeux ce qu'ils refuseraient au malheur; prodiguez, au service des pauvres, tous les trésors de tendresse, de sensibilité, de séduction dont Dieu s'est plu à vous former; sachez être chrétiennement affectueuses, et vous aurez rempli la véritable mission que la Providence a dévolue ici-bas à vos grâces et à votre beauté!

L. D.

ÉCOLE DE TIR DU 3<sup>e</sup> BATAILLON DU 70<sup>e</sup> RÉGIMENT TERRITORIAL D'INFANTERIE, A SAUMUR

Assemblée générale annuelle à la Mairie de Saumur, salle de la Justice de paix, le mardi 4 janvier 1887, à 8 heures du soir, à l'effet d'établir le tableau de service de l'année et de fixer la date et les conditions des concours.

Le Capitaine-Président,  
G. DOUSSAIN.

M. MENIER-GUÉRET croit devoir prévenir les commerçants de Saumur qu'il n'a chargé personne d'acheter en son nom. Il fait cette publicité dans le but d'arrêter des faits d'escroquerie commis à Saumur par un étranger resté inconnu qui a fait déjà, en son nom, de nombreuses dupes chez divers commerçants.

— Tu l'as revue? demanda Richard en tressaillant. Où donc?

— Ici, une visite qu'elle m'a faite, il y a trois mois.

— Il y a trois mois! Et que t'a-t-elle dit?

— Presque rien; que son mari était très bon pour elle, qu'elle l'aimait beaucoup, qu'elle était heureuse. Je souhaite qu'elle ait dit vrai. Mais elle était pâle, elle avait l'air triste, fatigué. Il a bien fallu parler de toi, et d'ailleurs il n'y avait pas d'inconvénient. Je lui ai raconté tes succès, que tu étais alors à Florence, et que tu ne reviendrais pas de sitôt, car tu devais l'arrêter à Venise, à Gènes.

— Et que t'a-t-elle répondu?

— Je ne me rappelle pas; peu de chose.

— Et tu ne m'as pas écrit cela.

— Je m'en suis bien gardée.

— Tu as eu tort. Tu me crois donc bien faible? Tiens! nous causons d'elle, et, tu vois, je suis parfaitement calme.

— Mais pas trop.

Il s'était levé et se promenait dans la chambre, rêveur. Ils gardèrent un moment le silence.

— Tu dis qu'il y a de cela trois mois? demanda-t-il tout à coup à sa mère.

— Oui, à la fin de mai ou dans les premiers jours de juin. Pourquoi reviens-tu là-dessus?

— Pour rien.

(A suivre.)

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à lundi la publication de notre Chronique théâtrale hebdomadaire.

Il est question de supprimer le secrétariat général du ministère et de confier à un chef du personnel les attributions de M. Fourrichon.

Deux candidats sont en présence pour la succession vacante :

- 1° M. Brard, substitut à Paris, natif de Saône-et-Loire—parent de M. Sarrien ;
- 2° M. Persac, juge d'instruction à Paris—parent de M. Allain-Targé.

A qui la place ?

Un de nos compatriotes, M. Fortuné Rousselet, percepteur d'Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire), a été nommé percepteur à Limoges, 2<sup>e</sup> division (Haute-Vienne).

Sont nommés percepteurs :

- A Segré, M. Gouin ; à Angers-Est, M. Boulabert ; à Brissac, M. Simon.

#### DROITS DE PLACE A POITIERS

Mercredi a eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville de Poitiers, l'adjudication des droits de place du champ de foire du Cours, sur la mise à prix de 600 fr.

Les enchères se sont élevées à 4,350 francs.

C'est M. Servat, de Saumur, qui a été déclaré adjudicataire.

**BAUGE-LES-VERCHERS.** — Dimanche soir, un wagon isolé, poussé par un violent coup de vent, est venu heurter le train de Poitiers. Le wagon a été brisé. On n'a eu à regretter aucun autre accident.

#### ANGERS.

Une curiosité malsaine fait que, depuis quelques jours, une foule énorme se porte chaque matin sur la place de la Prison, pour assister à l'exécution de Liger.

Les jours précédents, les groupes s'étaient imposés une certaine retenue, mais ce matin, l'attitude a complètement changé. Des cris, des chants ignobles ont été poussés par un grand nombre de gens déguenillés, sortis on ne sait d'où, qui semblaient être venus là comme à une partie de plaisir, et pour insulter jusqu'à sa dernière heure le malheureux qui va expier si durement son crime.

Nous savons parfaitement que ce n'est point la vraie population angevine qui agit ainsi, cependant nous signalons ce fait, parce qu'en outre de son immoralité, il trouble la tranquillité de tout un quartier, ordinairement paisible. (Patriote.)

**Les ouvriers sans travail.** — De nombreux ouvriers sans travail se sont réunis jeudi matin à la porte de la préfecture, à Angers, et ont délégué près de M. le préfet plusieurs d'entre eux pour exposer leur situation, dit la *Petite France*.

Ils se sont retirés avec calme.

Le mariage religieux de M. Jules de Maillé, de la Tour-Landry, duc de Plaisance, avec M<sup>lle</sup> Hélène-Thérèse-Philippine-Marie de la Rochefoucauld d'Estissac, a eu lieu hier, à midi, en l'église Sainte-Clotilde de Paris, au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis.

Le marié est le fils de M. le comte de Maillé, député de Maine-et-Loire, président du Conseil général ; la future a pour père M. le duc de la Rochefoucauld d'Estissac, et pour mère M<sup>me</sup> la duchesse, née de Ségur.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux jeunes époux par M<sup>r</sup> Coullié, évêque d'Orléans, ami de la famille de la Rochefoucauld. Pendant la messe, plusieurs chants religieux ont été exécutés par la maîtrise de l'église ; les soli étaient chantés par MM. Murat et Fourneaux, de l'Opéra et de l'Opéra-comique.

#### Autre grand mariage :

Mercredi a eu lieu, à l'église Sainte-Clotilde de Paris, le mariage de M<sup>lle</sup> de MacMahon, avec le marquis de Piennes, lieutenant au 42<sup>e</sup> hussards.

Tout le Paris aristocratique et de nombreuses notabilités militaires assistaient au défilé de la sacristie, qui a duré plus d'une heure.

Nous reparlerons de ce beau mariage.

#### JUSTICE ÉGALE POUR TOUS

Le bruit court de nouveau qu'un certain nombre d'habitants de Vannes vont se réunir pour porter devant les tribunaux une affaire qui ne manquerait pas d'intéresser. Il s'agirait de contraindre judiciairement M. le maire à admettre aux distributions municipales de pain, de viande et de soupe et même de vêtements, toutes les familles indigentes, sans exception. Aujourd'hui, on en exclut de la façon la plus brutale les familles dont les enfants fréquentent les écoles des Frères. C'est contre cette monstrueuse iniquité que les honnêtes gens veulent protester devant les magistrats chargés de rendre une justice égale pour tous.

Que pourra-t-on répondre à cette constatation que l'argent employé aux distributions municipales n'est pas exclusivement versé par M. le maire et MM. les conseillers municipaux, et qu'au contraire il est sorti de la bourse de la totalité des contribuables ? Nos édiles peuvent-ils avoir le droit de s'en servir uniquement dans un but électoral et politique, en substituant l'arbitraire à l'équité, en condamnant à mourir de faim des indigents dont le seul crime est de vouloir que leurs enfants apprennent leur religion et leur catéchisme. Ne fais jamais à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit. Qu'auraient dit les francs-maçons et libres-penseurs si, notre municipalité étant ce qu'on est convenu d'appeler cléricale, on les avait laissés à l'écart des secours donnés par la Ville ?

M. le maire a toujours à la bouche les mots de justice et d'égalité. La vérité vraie, c'est qu'au contraire il ne cherche qu'à sa-

tisfaire ses vieilles et inoubliables rancunes. Si le procès dont il est menacé devait être perdu, on peut être certain qu'en sortant du prétoire chacun se dira intérieurement : *Le droit strict est une souveraine injustice.* (Morbihannais.)

#### Le château de Langeais

On ne peut plus dire que l'argent se cache. En tout cas, il s'est étonnamment montré pour la vente récente des objets d'art garnissant le château de Langeais.

Ce château, un des plus curieux de la Touraine, est classé à bon droit comme monument historique. Aussi les souvenirs qui s'y rattachent donnent-ils une inestimable valeur aux pièces de tous les styles et de toutes les époques qui s'y trouvaient renfermées. Beaucoup d'objets qui étaient proposés timidement à la modeste mise à prix de deux ou trois cents francs ont atteint deux ou trois mille francs, à l'heureuse stupéfaction du commissaire-priseur. On cite de simples halberdes, des pertuisanes dénuées d'ornements qui ont été payées vingt-cinq louis. C'est l'âge d'or du siècle de fer. Nous ne parlons que pour mémoire d'une petite statue payée seize mille francs par le comte Pillet Will et qui ornera le magnifique hôtel qu'il est en train de construire dans l'avenue Gabriel.

Le château de Langeais appartient aujourd'hui à M. Siegfried, le financier bien connu ; mais auparavant il a eu une curieuse histoire au point de vue de la mutation de la propriété. Un beau jour, un jeune et aimable Parisien qui n'avait jamais mis pied à Langeais de sa vie, voit arriver chez lui un clerc de notaire portant sous son bras une liasse de papier timbré.

— Monsieur, lui dit ce clerc, voici les pièces établissant que vous êtes propriétaire du château de Langeais.

La première idée du jeune Parisien est de croire le clerc légèrement timbré, mais ce dernier reprenant la parole :

— Votre père a été avoué ?

— Oui.

— Il a eu une cliente pour laquelle il a « occupé », comme on dit au Palais, qui s'appelle M<sup>me</sup> X... ?

— C'est possible.

— C'est certain, et ce qui ne l'est pas moins, c'est que cette cliente n'avait aucun parent au degré successible et que, n'ayant qu'à se louer de votre père, elle vous légua Langeais pour témoigner sa reconnaissance à votre famille.

Voici quel fut le dénouement de ce rêve des Mille et une nuits. Le jeune homme en question, après quelques semaines données à la joie de cette bonne fortune inattendue, courut aux renseignements. Il acquit la certitude que s'il voulait entretenir Langeais et ses dépendances, toute sa fortune y passerait, et il a pris alors le sage parti de vendre, à bon prix, cette demeure seigneuriale, préférant avec raison la situation d'un riche bourgeois de Paris à celle d'un châtelain besoigneux.

La moralité de l'histoire, c'est que le métier d'avoué peut avoir des déboires,

mais qu'il a quelquefois de bien agréables suppléments d'honoraires.

(Courrier de la Vienne.)

#### ÉTRENNES 1887

La Librairie Abel Pilon (A. L. VASSEUR ET C<sup>ie</sup>), 33, rue de Fleurus, prévient ses clients qu'elle tient à leur disposition, avec ses facilités habituelles de paiement (5 francs par mois), les publications des principaux éditeurs de Paris : *Librairie, Gravures, Musique, Ouvrages illustrés* ; et les invite à lui adresser dès maintenant leurs demandes, afin d'éviter l'encombrement des derniers jours.

ENVOI FRANCO DES CATALOGUES

#### L'Eau Gorlier

parfume et assouplit la Peau sans la graisser, lui donne un velouté naturel, et fait disparaître Crevasses, Gerçures, Hâle et Irritations.

2 fr. 50 LE FLACON et 1 fr. 50 LE 1/2 FLACON.  
Dépôt : MACHET, 1, rue d'Orléans.

#### Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 1<sup>er</sup> janvier, *SI J'ÉTAIS ROI*, avec grand ballet.

Dimanche 2 janvier, *FAUST*, opéra, avec grand divertissement et ballet.

#### Cirque-Théâtre d'Angers.

Samedi 1<sup>er</sup> janvier, *MARCEAU*, grand drame.

Dimanche 2 janvier, *Le BOSSU ou le Petit Parisien*, grand drame.

#### Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 3 janvier 1887,

**MARIE-JEANNE**  
Ou la Femme du Peuple

Drame en 6 actes, par MM. Dennery et Maillan.

Le spectacle sera terminé par :

**LES PETITES GODIN**

Comédie en 3 actes, par M. Ordonneau.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h. »/».

#### BOURSE DE PARIS

DU 30 DÉCEMBRE 1886.

Rente 3 0/0 . . . . .	82 25
Rente 3 0/0 (nouvelle) . . . . .	82 75
Rente 3 0/0 amortissable . . . . .	86 05
Rente 4 1/2 . . . . .	104 »
Rente 4 1/2 (nouvelle) . . . . .	109 90
Obligations du Trésor . . . . .	518 »

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

#### 7 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### LE SECRET DU CAPITAINE

Le lieutenant ne se fit pas prier. En quelques minutes, il résuma le récit de l'aubergiste. La physionomie de M. Luzat témoignait que les détails de l'affaire, et surtout le rôle joué par M. Marin, n'étaient pas connus à l'Eslière : elle exprimait tour à tour la surprise et le mécontentement. M. Luzat, d'ailleurs, se rendait parfaitement compte que le lieutenant avait un but caché en lui racontant à lui-même cette étrange histoire. Aussi, dès que le récit fut achevé :

— Mais pourquoi, s'écria-t-il, me rappelez-vous des faits oubliés depuis longtemps dans la tombe ?

Le lieutenant se redressa.

— Parce que le sous-lieutenant Darad existe encore, dit-il, qu'il est aujourd'hui mon capitaine et qu'il sime toujours M<sup>me</sup> Gabrielle Marin.

Ce fut au tour de M. Luzat et du père Luchaud de se récrier. Ce dernier, surtout, était au comble de la surprise et manifestait une joie vive.

— Comment ! disait-il, il vit encore, le fils de mes vieux amis ! Oh est-il, que je le voie, et que

je lui serre la main ?

— Mais comment pouvez-vous dire, reprenait M. Luzat, que le capitaine Darad, s'il vit encore, aime toujours ma belle-sœur ?

— Parce qu'il a passé hier devant votre terrasse, à la tête de notre compagnie, et que j'ai pu lire sur sa physionomie comme sur celle de M<sup>me</sup> Marin. Les visages honnêtes sont des livres grands ouverts : il suffit de savoir lire.

— C'est donc cela !... s'écria M. Luzat. Vous m'expliquez, lieutenant, les avis mystérieux de ma femme et les mouvements étranges ainsi que la tristesse de Gabrielle. Si ce que vous dites est vrai, et je le crois, il faut rendre à ces deux cœurs le bonheur qu'ils ont perdu.

— C'est pour cela que je suis venu, reprit d'Avril, et que je n'ai pas craint de vous aborder...

— Mais il faut agir vite, et de façon à réparer les fautes du passé. Grâce à Dieu, nous avons encore le temps.

Quelques minutes après, les trois hommes avaient dressé leur plan de campagne, et une véritable sympathie s'était créée entre le lieutenant et M. Luzat. Quant au père Luchaud, ravi et ne doutant pas du succès, il se chargea de tous les détails matériels.

Une heure après, d'Avril rentra au camp, s'occupait d'abord de son service, puis, vers quatre

heures, revenait auprès du capitaine qu'il retrouvait encore avec l'ami Morel. Il fallait bien, cette fois, se déterminer à parler. D'Avril s'en inquiétait d'avance. Pourtant, après la troisième pipe, et au grand étonnement de Morel, le lieutenant interpella directement Darad :

— Ne viendrez-vous pas au bourg, mon capitaine ? dit-il ; je sais que vous y êtes né et que vous y avez passé toute votre enfance.

Le capitaine fronça les sourcils :

— J'y suis né, c'est vrai ; mais il y a longtemps que je n'y connais plus personne.

— J'ai pourtant vu quelqu'un qui vous connaît bien.

— Qui cela ?

— Luchaud, l'aubergiste du *Lion-d'Or*.

— Peut-être, mais je n'ai aucun désir de retourner au village.

La réponse semblait péremptoire. D'Avril pensa, à part lui, que ce qui retenait le capitaine était peut-être la crainte de repasser devant la fameuse terrasse de l'Eslière ; mais il ne perdit pas courage et chercha un détour.

— Mon capitaine, dit-il après un instant, on m'a montré, en passant devant le cimetière, les tombes de vos parents. Ne viendrez-vous pas jusque-là ? En prenant le petit chemin, par la traverse, nous y serions en quelques minutes.

Morel, stupéfait de l'assistance du jeune homme,

avait cessé de fumer. Darad réfléchissait. Le lieutenant avait, d'un mot, évoqué des souvenirs qui parlent toujours haut au cœur de tout honnête homme. L'idée de prendre la traverse et d'éviter la route souriait aussi au capitaine.

Darad se leva tout à coup :

— Vous avez raison, dit-il, partons.

Il fit un signe à Morel qui, sans mot dire, suivit son ami.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

#### L'Épicerie Parisienne

### MAISON TARODE

Place de la Poste,

Vient de mettre en vente un grand choix d'articles pour Noël et Jour de l'An, tels que : *Crêches, Sabots Jésus, Arbres et diverses fantaisies en cartonnettes et porcelaines ;*

Articles nouveaux à des prix très-avantageux.

La Maison recommande également ses *Bonbons en chocolat extra-fins, Fondants unis et fourrés, Dragées, Pralines, Gâteaux Anglais et Français, Vins fins et Liqueurs.*

LE TOUT DE PREMIER CHOIX.

**FAILLITE RENO, LOUIS.**

Par ordre de M. le juge-commissaire de la faillite du sieur Reno, Louis, fabricant de chaux à Soulanges, et en exécution de l'article 462 du Code de commerce, les créanciers présumés de ladite faillite sont invités à se réunir le mardi 4 janvier 1887, à 9 heures et demie du matin, au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination d'un nouveau syndic.

(1) *Le Greffier, GAUTIER.*

**Étude de M<sup>e</sup> FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 41.**

**Purge Légale**

Suivant exploit de VINCENT, huissier à Saumur, en date du vingt-trois décembre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré.

M. Daniel Doublard, propriétaire, demeurant à la Croix-de-la-Voutte, commune de Saint-Lambert-des-Lévées, pour lequel domicile est élu en l'étude de M<sup>e</sup> Felix COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n° 41.

A, pour parvenir à la purge des hypothèques légales qui, indépendamment de celles inscrites, pourraient grever les immeubles ci-après désignés.

Fait notifier :

1<sup>o</sup> A M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Saumur.

2<sup>o</sup> A M<sup>me</sup> Marie Reveau, épouse de M. Amand Doublard, propriétaire-cultivateur, avec lequel elle demeure à la Motte, commune des Rosiers.

Copie de l'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le premier décembre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, constatant :

Premièrement. — Le dépôt fait au greffe, ledit jour, de la copie collationnée et enregistrée d'un acte reçu par M<sup>e</sup> DEGREZ, notaire à Saint-Clement-des-Lévées, le trente septembre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré et transcrit, contenant vente par :

M. Amand Doublard, propriétaire-cultivateur, époux de dame Marie Reveau, demeurant à la Motte, commune des Rosiers, au requérant :

1<sup>o</sup> D'une maison, sise au canton de la Motte, commune des Rosiers, composée de trois chambres basses sur le devant et caves derrière, cour, écurie, puits et terre au levant, d'une contenance d'environ onze ares, joignant au levant M. Loiseau de Saint-Remy, au midi le chemin de la Poste à Beaufort, au couchant les héritiers de M. Auguste Doublard, au nord les héritiers de M. Duval, de Beaufort, fossé entre, dépendant dudit immeuble ;

2<sup>o</sup> D'un morceau de terre labourable, sis au même canton et même commune, joignant au levant M. Rouleau, au midi M. Bouvier et au nord le chemin de la Poste à Beaufort, et contenant deux hectares soixante-neuf ares cinquante centiares. Moyennant, outre les charges et conditions, le prix principal de quatorze mille francs.

Deuxièmement. — L'insertion d'un extrait dudit contrat au tableau à ce destiné, placé dans l'auditoire du Tribunal civil de Saumur, pour y rester affiché pendant le temps voulu par la loi.

Avec déclaration à M. le Procureur de la République et à M<sup>me</sup> Amand Doublard :

Que ladite notification leur était faite conformément à l'article 2194 du Code civil ;

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur de la République, que les anciens propriétaires des immeubles ci-dessus désignés sont, aux termes de l'acte d'acquisition sus-relaté, indépendamment de M. Amand Doublard, vendeur :

1<sup>o</sup> M. Etienne Doublard, propriétaire-cultivateur, et dame Julie Trigueneau, son épouse, demeurant ensemble à la Motte, commune des Rosiers ;

2<sup>o</sup> M. Antoine Lelong de Belair, avocat à la Cour royale d'Angers ; Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions

**AU PALAIS DES MARCHANDS**

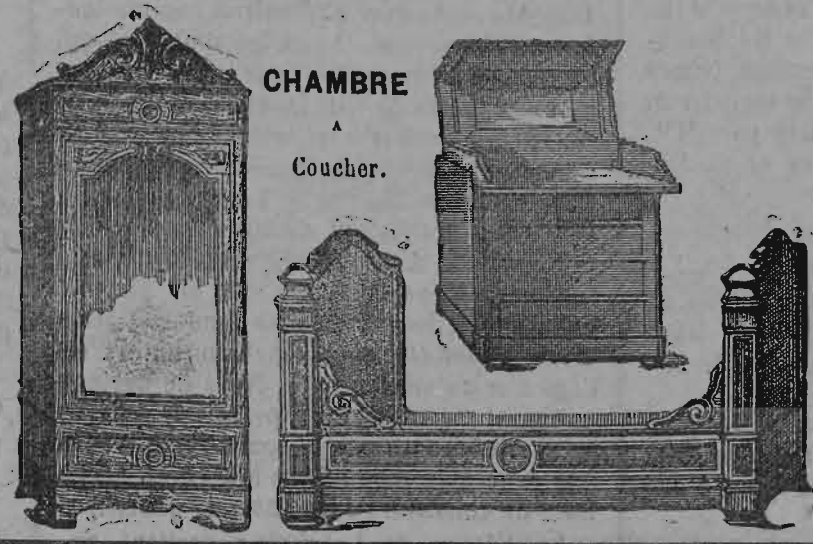
RUE BAUDRIÈRE, 75, 77, 79

ANGERS — Rue du Petit-Prêtre, 14, 18, 20, 22, 24 — ANGERS

Six immenses galeries de plus de mille mètres carrés chacune sont toujours garnies de Meubles, de Sièges et de Tissus de toutes sortes pour

**AMEUBLEMENTS**

Le grand succès de la Maison du PALAIS DES MARCHANDS vient de ce qu'elle a toujours les meilleurs contre-maitres et les meilleurs ouvriers dans toutes les spécialités.



CHAMBRE

Coucher.

MEUBLES DE STYLE

Meubles modernes

MEUBLES DE CUISINE

Glaces — Tapis — Couvertures

Literie — Sièges — Tentures

Chaises — Rideaux, etc., etc.

Le CATALOGUE GÉNÉRAL, illustré, est à la disposition des personnes qui en feront la demande.

pour raison d'hypothèques légales n'étant pas connus de M. Daniel Doublard, requérant, il serait publié ladite notification dans les termes prescrits par l'article 696 du Code de procédure civile, conformément aux articles 2193 et 2194 du Code civil et aux dispositions des avis de conseil d'Etat des neuf mai et premier juin mil huit cent sept et huit mai mil huit cent douze.

En conséquence, sommation est faite à toutes personnes intéressées d'avoir à prendre, dans le délai de droit, sur les immeubles sus-désignés et contre qui il appartiendra, toutes inscriptions d'hypothèques légales, et ce, à peine de déchéance.

Saumur, le 30 décembre 1886.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

Etude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, 23, place de la Bilange (hôtel Blaneler).

**A VENDRE**

A L'AMIABLE :

1. — UNE MAISON, avec servitudes, cour, jardin et vigne attenante de 17 ares 36 centiares, situées à Saumur, route de Varrains.
2. — UNE AUTRE MAISON, avec cour, jardin et vigne de 17 ares 36 centiares, joignant la précédente.
3. — UNE VIGNE de 10 ares 14 centiares, située à Saumur, dans la Prée.
4. — UN PRÉ de 33 ares 60 centiares, situé à Saumur, rue de Bordeaux.
5. — UNE MAISON avec cour et jardin, située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 17.
6. — DOUZE CAVES ou caveaux, situées sous l'article précédent, desservies par une seule courdoire.

Jouissance de suite. Facilités de paiement. S'adresser, pour traiter, à M. TAVEREAU, géomètre-expert à Bagnoux.

Etude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

**Adjudication définitive**

Dimanche 2 Janvier, à une heure,

En l'étude de M<sup>e</sup> BRAC,

**DE LA MAISON AVEC JARDIN**

Rue de la Croix-Verte, 47, appartenant à M<sup>me</sup> LOYAU.

Mise à prix : 4,000 fr. Une seule enchère adjugera.

**A LOUER**

DE SUITE

**REMISE ET ÉCURIE**

Rue des Saulaies.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**

Le mercredi 12 janvier, à une heure,

Etude de M<sup>e</sup> BRAC,

**D'UNE MAISON**

Nouvellement restaurée,

Place des Artilleurs, n° 1.

Loyer annuel : 320 fr.

Mise à prix : 4,000 fr. et 5 0/0.

S'adresser à M<sup>e</sup> MARCOMBRE, huissier, et à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LECOMTE, notaire à Brézé.

**A VENDRE**

à l'amiable,

1<sup>er</sup>. Grande et belle MAISON BOURGEOISE, située à Saint-Cyr-en-Bourg, à 20 minutes de Saumur et à 100 mètres de la gare de Brézé ; JARDIN POTAGER et clos de terre et vigne y attenant, d'une contenance d'environ un hectare ;

2<sup>er</sup>. MAISON DE PRODUIT, située au centre du bourg de Saint-Cyr.

Revenu justifié : 480 fr.

S'adresser à M<sup>e</sup> LECOMTE, notaire à Brézé. (841)

**A VENDRE A L'AMIABLE**

**Un Immeuble en bâtiment**

Longueur 60 mètres,

En un, deux ou trois lots,

Bonne position, au Pont-Fouchar.

Toutes facilités de paiement.

S'adresser à M. AUTRAN-COULON.

**A AFFERMER**

Pour entrer en jouissance de suite

LA

**MÉTAIRIE DU PLANTIS**

Située commune de Montfort,

Consistant en : bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et vignes, d'une contenance d'environ sept hectares.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. HUBERT, régisseur à Epinsiz, près Doué-la-Fontaine.

**CHANTIER DE CHARPENTE**

**A CÉDER**

S'adresser au bureau du journal.

**HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR**

ON DEMANDE un élève en pharmacie. (800)

**A VENDRE**

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU atné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à 70, 80 et 100 francs la barrique ;

Vin rouge nouveau à 70 francs ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (389)

ON DEMANDE un voyageur connaissant les métaux et la quincaillerie. Ecrire avec références aux initiales F. D., poste restante, Nantes (Loire-Inférieure).

**ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÉBRES**

**RUÈCHE**

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

**Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille**

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUÈCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

**INJECTION PEYRARD**

Ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 22 de 4 jours à 2 ans; le résultat inopiné a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 191 Européens, a donné 181 guérisons. Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

**SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS**

**Léon A. Fresco**

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification-Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**L. ALLORY**

Place du Marché-Noir,

Informe sa nombreuse clientèle qu'il a mis en vente un grand choix de Bonbons, Fondants unis et fourrés; Chocolats crévés et pralinés, Dragées et Pralines, à des prix exceptionnels de Bon Marché. (860)

**PELOU-PETIT**

Quai de Limoges, 42, Saumur.

Expertises, levé de plans, arpentage, constatation d'état de lieu, vérification de mémoires de travaux, gérances de propriétés, vente, achat et location d'immeubles, recouvrements de créances, etc.

**AVIS**

AUX

**Propriétaires de Chevaux**

Pour guérir promptement :

Seimes, Blèmes, Javards, Crevasses, Crapauds,

EMPLOYEZ

l'Onguent Souverain de A. PAJOT.

Seule Maison de vente,

**L. BONNEAU**

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9,

SAUMUR.

On trouve en la même maison : Brosserie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais; Encastrique pour parquets et le Chromo extra scicatif pour carrelage; Plumeaux et Eponges, Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

**EAU MINÉRALE NATURELLE**

**VICHY**

Sources de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foye et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire : PARIS, 2, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.